



Commune de Roquetoire

Compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 5 juin 2025.

Etaient présents : Véronique BOIDIN - François HENNERON - Daniel NOURRY - Laurent CEUGNIET - Mathieu BULTEL - Stella CREPIN - Monique DUPUIS - Léa FOLLET - Jonathan HIDOUX - Patrice MARTEL - Pascal PAVY - Jean-Pierre PENEL - Coralie VINIACOURT - Annick DUPREZ - Richard NOEL - Marie-Françoise WAWRZYNIAK.

Membres absents excusés : Ludivine DARQUE a donné pouvoir à Jonathan HIDOUX - Patricia WASSELIN a donné pouvoir à Véronique BOIDIN

Membre(s) absent(s) : Marc-Antoine BRUGE

Secrétaire de séance : Daniel NOURRY

ORDRE DU JOUR :

- 1-Décision modificative
- 2-Election des membres du CCAS
- 3-Règlement intérieur activités périscolaires
- 4-Défense incendie – Demandes de subvention
- 5-Installation vidéoprotection – Demandes de subvention
- 6-Monument aux morts – Demande de subvention
- 7-Etat des lieux énergétique du patrimoine communal - Intervention du Conseiller en Energie Partagé
- 8-Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement : 15 membres sont présents à 19H00. Le quorum est donc atteint.

Madame le Maire énonce les procurations reçues.

Monsieur Daniel NOURRY est désigné secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la réunion, madame le Maire demande à rajouter la question d'une demande de subvention pour la réfection du monument aux morts. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

1/ Décision modificative n°1 – Budget transport scolaire(délibération n°2025-23)

Il est proposé au Conseil Municipal, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget transport scolaire de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
68 / 6817		60,00
011 / 6135		-60,00
Total		0,00

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2/ Décision modificative n°1 – commune (délibération n°2025-24)

Il est proposé au Conseil Municipal, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-4 500,00
Total		-4 500,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Montant
77 / 7751		-4 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-4 500,00
024		4 500,00
Total		-4 500,00

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3/ Election des membres du CCAS (délibération n°2025-25)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Jean-Paul Martel et Sophie Penel, il y a lieu de voter de nouveau les membres du CCAS élus par le conseil ; qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus. Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, pour un centre communal d'action sociale. Le scrutin est secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Procède en son sein à l'élection de ces 8 membres.

La liste suivante est élue à l'unanimité :

- Daniel NOURRY, Laurent CEUGNIET, Patricia WASSELIN, Patrice MARTEL, Stella CREPIN, Coralie VINIACOURT, Annick DUPREZ, François HENNERON

4/ Règlement intérieur des activités périscolaires (délibération n°2025-26)

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil le projet de règlement intérieur des activités périscolaires.

Le règlement (en annexe) est approuvé à l'unanimité

5/ DECI – Demande de subvention CAPSO (délibération n°2025-27)

Madame le Maire revient sur le projet DECI. Elle propose au conseil municipal de :

- solliciter une subvention de la CAPSO au titre du fonds de concours 2023-2025 au taux maximum de 30% du montant HT

L'assemblée, après délibération

DECIDE :

- de solliciter une subvention de la CAPSO au titre du fonds de concours 2023-2025 au taux maximum de 30% du montant HT

6/ Installation de dispositifs de vidéoprotection – Demande de subvention (délibération n°2025-28)

Madame le Maire revient sur le projet d'installation de dispositifs de vidéoprotection.

Le projet se monte à :

Tranche ferme (zone salle de sports, zone mairie, zone city): 28 238€ HT

Tranche conditionnelle 1 (zone rue de Cohem, zone rue d'Aire/rue de Warnes : 9 425,00€

Tranche conditionnelle 2 (zone rue de Mametz/rue Warnes d'amont, rue de Warnes/rue Verte/rue du Marais : 8 690,00€

Elle propose au conseil municipal de :

- solliciter une subvention de la région au titre du ENVP (**Equipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France**) pour une participation de 25% du montant HT.
- solliciter une subvention du la CAPSO au titre du fonds de concours 2023-2025 au taux maximum de 30% du montant HT.
- Solliciter une subvention de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation) qui permet le financement d'actions de prévention de la délinquance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- solliciter une subvention de la région au titre du ENVP (**Equipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France**) pour une participation de 25% du montant HT.
- solliciter une subvention du la CAPSO au titre du fonds de concours 2023-2025 au taux maximum de 30% du montant HT.
- Solliciter une subvention de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation) qui permet le financement d'actions de prévention de la délinquance.

7/ Réfection du monument aux morts – Demande de subvention (délibération n°2025-29)

Madame le Maire évoque le projet de réfection du monument aux morts.

Le projet qui consiste à graver les noms sur des plaques granit et à peindre les abords se monte à 3 194,64 € HT:

Elle propose au conseil municipal de :

- solliciter une subvention de la région au titre du MONUU (**Soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts de France**) pour une participation de 30% du montant HT.

L'assemblée, après délibération,

ACCEPTE :

- de solliciter une subvention de la région au titre du MONUU (**Soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts de France**) pour une participation de 30% du montant HT.

8/ Etat des lieux énergétique du patrimoine communal - Intervention du Conseiller en Energie Partagé

Monsieur Dubiez présente l'état des lieux

9/ Questions diverses

1. Préfecture du Pas-de-Calais : Arrêté **vigilance sécheresse** en date du 19 mai 2025 jusqu'au 31 octobre 2025
2. **Ciné plein air** : le vendredi 22 août à 21h30 – parking salle des sports (ou dans la salle des sports en cas d'intempérie) – Film projeté : « Le règne animal » - la séance est gratuite, offerte par la CAPSO – les inscriptions sont possibles via le lien suivant : <https://bit.ly/leregneanimalCinepleinair>
3. **Projet Réseau de chaleur** : le cabinet CEDEN termine son rapport et une présentation en visio sera assurée lors d'un prochain conseil municipal
4. Projet d'installation d'un **panneau numérique** extérieur : installation prévue sur un emplacement communal situé à côté de la boucherie/face à la boulangerie
5. Projet de réhabilitation de la **salle des javelots** : courrier envoyé le 2 juin aux Président(e)s des associations de Roquetoire pour inviter les bénévoles intéressés à participer au projet. Une réponse est attendue pour le 30 juin.
6. **ASSAINISSEMENT** : NOREADE nous informe que les études de terrain sont en cours sur la parcelle ZH38. Le transfert de parcelles sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
7. **Chapelle Réant** : la famille Réant revient sur son choix de vendre à la commune la parcelle située à l'angle de la rue de Mametz et de la rue Blondel. La délibération prise en conseil municipal du 12 décembre 2024 est donc caduque.
8. **Projet parc éolien de Blessy** : proposition ENEDIS pour la traversée de Roquetoire par des câbles permettant de relier ce parc à Blaringhem – Mme le Maire expose que la commune serait traversée sur toute la longueur de la RD 197. Après échanges, elle propose de répondre négativement à ENEDIS en laissant la porte ouverte à une concertation et, si besoin, à des mesures de compensation – Des contacts ont été pris avec M. Laurent DENIS, Président de la CAPSO et M. Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président du Conseil Départemental pour obtenir leur soutien.
9. **Fête de l'école** : Vendredi 27 juin à partir de 17h30 – Il s'agit d'une décision exceptionnelle et ponctuelle due à des raisons pratiques et organisationnelles, prise conjointement par l'APE, l'équipe enseignante et la Commune. Une communication aux parents d'élèves est prévue dans ce sens très prochainement.
10. **Ecole : Distribution des prix** : le lundi 30 juin après-midi

Calendrier des fêtes :

- ✓ mercredi 18 juin à 11h : dépôt de gerbe au monument – commémoration de l'Appel du 18 juin
- ✓ samedi 21 juin : Fête de la musique
- ✓ vendredi 27 juin à partir de 17h30 : fête du groupe scolaire Martin Luther King (salle des sports)

Après un tour de table, la séance est levée à 21 heures.

Nom - Prénom	Signatures et Procurations
BOIDIN Véronique	
HENNERON François	
WASSELIN Patricia	Procuration à Véronique Boidin
NOURRY Daniel	
CEUGNIET Laurent	
BULTEL Mathieu	
CREPIN Stella	
DARQUE Ludivine	Procuration à Jonathan Hidoux
DUPUIS Monique	
FOLLET Léa	
HIDOUX Jonathan	
MARTEL Patrice	
PAVY Pascal	
PENEL Jean-Pierre	
VINIACOURT Coralie	
BRUGE Marc-Antoine	
DUPREZ Annick	
NOEL Richard	
WAWRZYNIAK Marie-Françoise	